



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 04

Cour d'appel de Douai
Médiateur de Justice

CONSENTEMENT A LA PUBLICATION DE DONNEES PERSONNELLES

PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

A _____

Demeurant _____

Courriel¹ : _____

Numéro de tél. fixe : _____

Numéro de tél. mobile : _____

Site internet (le cas échéant) : _____

Profession : _____

¹L'adresse mail doit être celle utilisée dans le cadre de l'activité de médiation. Elle doit être nominative et ne peut d'aucune manière être celle d'une association de médiation, ou d'un organisme regroupant des médiateurs.

**INFORMATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
COLLECTEES**

En application du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 avril 2016, la Cour d'appel de DOUAI située 5 rue Merlin de Douai, CS 20705, 59507 DOUAI, communique aux médiateurs inscrits sur les listes, personnes physiques, les informations légales suivantes :

Coordonnées du responsable du traitement des données

Cour d'appel de DOUAI
5 rue Merlin de Douai, CS 20705, 59507 DOUAI
03-27-93-27-00

Les demandes relatives à la gestion des données à caractère personnel peuvent être formulées à l'adresse mail suivante :

mediateurs.ressort.ca-douai@justice.fr

Nature des données personnelles

Dans le cadre de leur inscription sur les listes des médiateurs, la Cour d'appel de DOUAI est amenée à collecter auprès des médiateurs des informations dont certaines sont des données personnelles : leur état civil, leur adresse, leur profession, leur numéro de téléphone ou encore leur courriel.

Finalités du traitement

Les données sont recueillies exclusivement au titre de l'activité professionnelles des médiateurs inscrits sur les listes. Cette collecte de données est ainsi nécessaire pour la désignation des médiateurs dans le cadre d'une procédure de médiation.

Base juridique du traitement

La Cour d'appel de DOUAI collecte et traite les données à caractère personnel uniquement lorsque le médiateur, personne physique, a donné son consentement.

Destinataires des données

Les sous-traitants de la Cour d'appel de DOUAI qui interviennent pour la bonne organisation du fonctionnement de la Cour d'appel sont également susceptibles d'être destinataires des données personnelles recueillies pour traiter des demandes.

Les sous-traitants concernés sont le prestataire informatique et le fournisseur d'accès internet.

La liste des médiateurs devant être tenue à la disposition du public par tous moyens, à la convenance de la cour d'appel, notamment par voie d'affichage dans les greffes ou lieux d'accueil du public ainsi que sur les sites internet et extranet des cours d'appel, les données ont ainsi vocation à être diffusée pour l'exercice de l'activité du médiateur.

Durée de la conservation des données

La Cour d'appel de DOUAI conserve les dossiers physiques (formulaires d'inscription) contenant des éléments à caractères personnels durant **TROIS ANS** à compter à compter du 1^{er} janvier qui suit l'approbation initiale de la liste des médiateurs inscrits par la Cour d'appel lors de son assemblée générale.

La Cour d'appel de DOUAI conserve les données informatiques à caractère personnel durant **DIX ANS** à compter à compter du 1^{er} janvier qui suit l'approbation initiale de la liste des médiateurs inscrits par la Cour d'appel lors de son assemblée générale.

A l'issue de ces délais, ces données seront détruites ou anonymisées.

Droits du médiateur sur le traitement des données

Dans les limites et conditions fixées par le Règlement, le médiateur, personne physique, a des droits sur le traitement de ses données personnelles.

Le médiateur a le droit de demander au responsable du traitement l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification des données si celles-ci sont inexactes ou incomplètes. (Articles 15 et 16 du Règlement 2016/679)

Le médiateur a le droit de demander l'effacement de ses données personnelles, ainsi qu'une limitation du traitement de ses données. (Articles 17 et 18 du Règlement 2016/679)

Le médiateur a également le droit à la portabilité de ses données personnelles dont le traitement a été effectué à l'aide de procédés automatisés. (Article 20 du Règlement 2016/679)

Droit de retrait du consentement

Lorsque les données personnelles font partie de la catégorie des données sensibles ou sont collectées sur la base du seul consentement du médiateur, ce dernier dispose du droit de retirer son consentement à tout moment.

L'exercice de ce droit de retrait ne porte pas atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Le médiateur peut exercer son droit de retrait, ainsi que ses autres droits susvisés, auprès de la Cour d'appel de DOUAI en envoyant :

Un courrier à l'adresse suivante :

5 rue Merlin de Douai, CS 20705, 59507 DOUAI

Ou par email à l'adresse suivante :

mediateurs.ressort.ca-douai@justice.fr

Toute demande de retrait entraînera la suppression du médiateur de la liste des médiateurs établie par la Cour d'appel.

Droit de réclamation

Le médiateur a le droit de saisir d'une réclamation l'autorité de contrôle qui est :

La CNIL

3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Tél : 01 53 73 22 22.

Consentement du médiateur

Après avoir pris connaissance des informations exposées ci-dessus, le médiateur peut donner à la Cour d'appel de DOUAI son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel, et ce pour la pratique de son activité professionnelle de médiation.

La présente est annexée aux formulaires de candidature d'inscription sur les listes de médiateurs établie par la Cour d'appel de DOUAI.

Fait À

Le

Signature :

(Précédée des : nom, prénom, et de la mention « lu et approuvé, bon pour consentement »)